



Transmission d'exploitations agricoles, la SAFER et OCEALIA s'associent

jeudi 2 mai 2019, par [lpe](#)

La SAFER Poitou Charentes et la Coopérative OCEALIA s'associent pour un partenariat servant le renouvellement des générations :

- accompagner la transmission
- favoriser l'installation
- maintenir une agriculture dynamique et performante
- favoriser la restructuration et la consolidation des exploitations existantes.

Le renouvellement des générations des agriculteurs de notre territoire est de plus en plus difficile et la question de la transmission et de l'installation est un véritable sujet tant pour celui qui arrive en fin de carrière que pour celui qui souhaite accéder au métier, notamment s'il n'est pas fils d'agriculteur.

Dans ce contexte, la SAFER, instrument foncier de politiques publiques, dispose d'outils pour la location ou mise à disposition, le stockage ou portage foncier dans une perspective d'installation.

Elle a mis en place un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la constitution de réserves foncières ainsi qu'une convention avec 4 caisses régionales de Crédit Agricole de son périmètre, l'un et l'autre destinés à faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.

La coopérative OCEALIA soucieuse du soutien auprès de ses adhérents, développe également des mesures d'accompagnement économique et technique pour répondre aux besoins exprimés. Elle encourage toutes les initiatives et les projets qui peuvent se traduire par l'installation de nouveaux actifs et l'amélioration de la compétitivité des exploitants.

La SAFER et OCEALIA ont souhaité se mobiliser conjointement afin de mieux accompagner les agriculteurs de notre territoire.

Cela se traduit de façon plus concrète par l'organisation de la rencontre des équipes respectives, l'échange d'informations pertinentes, la promotion réciproque des outils d'accompagnements des exploitants et enfin la consolidation du portage foncier, dans le cadre de la convention SAFER/Crédit Agricole, avec l'engagement d'Océalia à aider financièrement et techniquement l'installation des jeunes agriculteurs et l'acquisition du foncier.

Cette convention SAFER - OCEALIA a pour objectif de répondre à l'ensemble des enjeux et des besoins exprimés. Elle permet par l'addition des initiatives et des moyens développés par les deux structures d'augmenter les effets et par conséquent les bénéfices pour les territoires.

A propos d'Océalia :

Acteur référent sur son territoire (départements 16, 17, 24, 86 et 79), présent sur les départements (87, 19, 23) par l'intermédiaire de sa Coopérative associée Natéa, le Groupe Coopératif est fort de la diversité de ses productions et de ses activités, céréales, viticulture, élevage, jardineries, transport, alimentation animale, pop corn, embouteillage et mise en marchés de vins, cognac, pineau,.

Océalia regroupe 7200 adhérents actifs et accompagne chacun de façon individualisée en s'appuyant sur

son réseau de proximité, et les compétences de ses 900 collaborateurs. Océalia soutient en effet tous les modèles d'agriculture en basant son développement sur sa vision stratégique.

www.ocealia-groupe.fr

A propos de la Safer :

Outil foncier de politiques publiques, la SAFER est de plus en plus souvent mobilisée pour assurer soit de la location temporaire par le biais des CMD (convention de mise à disposition), voire COPP (convention d'occupation provisoire et précaire), soit du stockage foncier dans une perspective d'installation. A ce titre, un partenariat entre la SAFER et la Région Nouvelle-Aquitaine permet de constituer des réserves foncières destinées à faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.

L'ensemble de ces outils constitue une aide à la transmission mais ne solutionne pas la problématique du poids des capitaux à mettre en œuvre pour le porteur de projet. Par son réseau de bailleur privé, la SAFER pourra proposer des solutions de financement pour la reprise du foncier afin d'alléger les coûts de reprise et permettre des installations de nouveaux agriculteurs ou de permettre le maintien de fermier en place. La SAFER pourra également proposer des solutions de portage foncier temporaire (10 ans maxi), en particulier dans le cadre de la convention qu'elle a avec les 4 caisses régionales de Crédit Agricole de son périmètre - pour une valeur de 150 K€ en terre et 250 K€ en vigne, à partir de prêts à taux préférentiel proposés par les caisses du Crédit Agricole, le bénéficiaire payant un fermage sur la période. Elle pourra aussi solliciter ses partenaires pour des solutions sur le financement du capital d'exploitation.

www.safer-poitoucharentes.fr

Crédit photo : SAFER. De gauche à droite : Philippe TUZELET : Directeur Général de la Safer Poitou-Charentes et Aquitaine-Atlantique, Pascale OUNISSI : Commissaire du Gouvernement Adjoint représentant le Ministère de l'action et des comptes publics, Philippe DELUSSET : Président de la Coopérative Océalia, Patrice COUTIN : Président de la Safer Poitou-Charentes, Laurent LHERBETTE : Commissaire du Gouvernement Adjoint représentant le Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt et Hervé OLIVIER : Directeur des opérations Foncières Safer Aquitaine Atlantique.